

Sciez-sur-Léman



Info Sciez-sur-Léman

Février 2017

SOMMAIRE

Page 2

- Décisions municipales
- Cérémonie des vœux
- Inscriptions scolaires

Page 3

- Nouveaux espaces de tri
- Autorisations de sortie de territoire

Page 4

- L'agenda du mois



Editorial

PLU : Des documents consultables à la mairie

Le Plan Local d'Urbanisme de notre commune est arrêté.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Depuis près de 2 ans, suite à l'annulation du PLU, le Plan d'Occupation des Sols est encore le règlement et le zonage utilisé pour l'ensemble des autorisations d'urbanisme. Ces documents ne respectent plus les nouvelles lois et posent beaucoup de problèmes pour les instructions.

La révision-élaboration du PLU arrive à son terme. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a fait l'objet d'un travail par le cabinet d'urbaniste « Territoires » en collaboration avec les services de l'Etat et les élus pour déterminer les priorités, les besoins de notre commune. Ainsi, il a été établi un plan de Zonage et un Règlement qui permettent de suivre très précisément les obligations déterminées par les diverses lois et le Code d'urbanisme aujourd'hui en vigueur.

Après la concertation à laquelle chacun pouvait participer et après la réunion publique du 23 novembre 2016, le PLU a été arrêté par la CCBC le 15 décembre 2016.

Depuis cet arrêt : toute personne peut consulter les nouveaux documents de zonage, le règlement graphique afin d'en prendre connaissance et de formuler son point de vue sur le dossier, pendant environ deux mois.

Dans ce même temps, les divers services de l'Etat consultent également le PLU arrêté. Un commissaire enquêteur sera nommé par le tribunal administratif de Grenoble. Il recevra à la mairie, courant mars-avril, toute personne ayant une requête à formuler.

Puis les remarques seront étudiées par le Conseil Municipal, un certain nombre de modifications mineures pourront peut-être être prises en compte. Les services de l'Etat feront alors un contrôle rigoureux du dossier avant l'approbation par le Préfet de Haute-Savoie.

L'approbation étant attendue à la fin du premier semestre, le PLU sera opposable et tous les documents d'urbanisme seront alors instruits selon son zonage et son règlement.

Toutes les informations concernant le PLU sont détaillées sur le site : ville-de-sciez.com



Odile LONGUET
Maire-Adjoint

Décisions municipales

Port, transport à haut niveau de service, base nautique

Lors de sa réunion publique du 27 décembre 2016, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Sciez garde la gestion de son port

Refus de transfert du port communal à la communauté d'Agglomération de Thonon-les-Bains.

Considérant la circulaire préfectorale du 20 décembre 2016 précisant que « la gestion des ports étatiques, assurée par le biais d'une convention entre l'Etat compétent et une commune, n'entre pas dans le champ du transfert des zones d'activité portuaire par les communes aux communautés d'agglomération », le Conseil Municipal, unanime, affirme sa volonté de garder la gestion du port de plaisance par le biais d'une convention avec l'Etat et se positionne contre tout projet de transfert à venir

Transports à haut niveau de service (THNS)

Après débat et votes, le Conseil Municipal, unanime et 5 abstentions (MM. Vignaud, Pierron, Huvonne, Mmes Torrente et Brothier par

procuration), approuve le projet de dossier de déclaration d'utilité publique relative à l'aménagement du THNS sur la RD 1005 entre Thonon les Bains et Genève ainsi que la domanialité et l'emprise de la DUP.

Il émet cependant des remarques sur le dossier de déclaration d'utilité publique transmis dans le cadre de la concertation inter administrative :

il demande la construction d'un parking en silo pour le P+R situé aux droits de la route du Port.

Il demande également la prise en considération du projet de vélo-route entre la route du Port et le Collège Théodore Monod à Margencel.

Subvention à la Base Nautique de Sciez

Le Conseil Municipal unanime autorise paiement d'un montant de 15 000 € dès début janvier 2017 au profit de la Base Nautique de Sciez, correspondant à une avance sur la subvention annuelle 2017

Le compte rendu exhaustif de la séance est affiché dans le hall de la mairie et disponible en ligne sur le site www.ville-de-sciez.com

Cérémonie des Voeux

Le panorama des grands projets et une action rapide sur des questions de sécurité

En souhaitant « une merveilleuse année 2017 » à une assistance nombreuse venue assister à la cérémonie des voeux, le maire Sciez,

Jean-Luc Bidal, a donné une photographie de l'actualité locale, défini les ajustements nécessaires, évoqué des projets à plus long terme qui prendront forme au sein de la nouvelle entité « Thonon Agglomération » qui remplace d'anciennes structures intercommunales.



Un coup de projecteur a été donné sur l'excellence des services du centre de secours de Sciez, dont trois membres ont été mis à l'honneur, mais aussi sur des problèmes de sécurité qui se font jour. Sciez a dépassé les 6.000 habitants et n'échappe plus à « des comportements sectaires, voire intégristes sur notre territoire ». Ainsi la commune recourra-t-elle à un renforcement de son système de vidéo-protection, « une prévention contre les actes de violences et contre l'activités de petits dealers ».

Des mesures ont été prises à la suite d'une vague de cambriolages qui a contribué à renforcer notre collaboration avec les autorités suisses.

Les déplacements sont une préoccupation permanente pour les élus : des ajustements limités comme la création d'un tourne à gauche dans le secteur commerces-mairie ont été annoncés. Mais il y aura

aussi « de gros changements » actuellement à l'étude dans le cadre de projets communautaires. Et le Maire de souligner que depuis le jour de l'an, nous faisons partie de la nouvelle collectivité « Thonon Agglo » qui prend le relais de 50 ans de vie intercommunale.

La qualité de notre environnement reste une préoccupation, avec la réorganisation de la collecte des déchets ménagers qui déclenchera la visite « d'ambassadeurs du tri » chez les particuliers et la mise à

disposition de composteurs gratuits.

De « gros travaux de voirie à Bonnatrait » commenceront par la construction d'un rond-point au niveau de la volerie des Aigles du Léman pour sécuriser l'accès à Excuvilly et à Coudrée, en attendant la création d'un THNS -transport à haut niveau de service- pour améliorer la traversée de Bonnatrait.

La base nautique est promise à mutation, à l'image de l'ensemble du secteur de la plage à plus long terme, éléments de renforcement du « tourisme, vecteur endogène de création d'emploi » et de développement économique dans notre commune.

Un nombre d'élus locaux, départementaux et régionaux ont participé à la cérémonie et partagé la galette de rois avec le public.

Inscriptions scolaires 2017/2018

Les inscriptions scolaires se font à la Mairie de Sciez, Service population.

Pour la rentrée scolaire 2017, elles débuteront lundi 6 février.

Pour inscrire l'enfant, les parents doivent venir avec le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et un justificatif de domicile.

Seront inscrits pour l'année 2017/2018 les enfants nés en 2014 et les nouveaux arrivants.

L'inscription effectuée, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école.

Les demandes de dérogation sont examinées en mai.

Les inscriptions au restaurant scolaire, au ramassage scolaire, aux différentes garderies, aux temps d'activités périscolaires se font auprès du Foyer Culturel de Sciez au 04 50 72 70 47 à partir du mois de mai.

Environnement

22 nouveaux Espaces-tri à votre disposition

A partir du 6 février 2017, vos ordures ménagères ne seront plus collectées en porte-à-porte les lundis et jeudis. Celles-ci devront être déposées, dans des sacs de 50 l maximum, à l'un des nouveaux Espaces-tri de la commune.

Vous n'aurez plus à penser à présenter votre sac poubelle ou votre bac devant votre domicile les lundis et jeudis. Vous pourrez vous rendre aux « Espaces-tri » à tout moment dans la journée, et en profiter par la même occasion pour déposer le tri sélectif ; la majeure partie des 22 Espaces-tri est équipée à la fois de conteneurs pour les ordures ménagères mais aussi pour les emballages recyclables, le verre et le papier. L'objectif premier est d'encourager le tri sélectif, et de réduire le poids de sa poubelle ! Cela permettra également de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Les emplacements ont été définis par la Communauté d'agglomération, en partenariat étroit avec la Commune de Sciez, afin de répondre aux attentes suivantes : stationnement facilité, passages réguliers pour les piétons et automobilistes (chemins des équipements publics : déchetterie, écoles...), faibles nuisances pour

le voisinage...

La visite à votre domicile d'ambassadeurs du tri est programmée. Pour faciliter ce changement d'habitude et répondre à toutes vos

questions pour une bonne gestion de vos déchets, une équipe d'ambassadeurs du tri a été missionnée par la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la société L&M, pour vous rendre visite à domicile. Cette campagne d'information se prolongera jusqu'à mi-février. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil !

Plus d'informations : Thonon Agglomération – Antenne Bas-Chablais – Tél : 04 50 94 27 27 – Service Prévention et gestion des déchets. www.thononagglo.fr



Jeunesse

Inscription à la crèche intercommunale et Bourse Petite Enfance

Les inscriptions pour la rentrée 2017 peuvent se faire tout au long de l'année à la crèche « les Coccinelles ». Les dossiers sont à retirer à « Multi-Accueil les Coccinelles 135, chemin des Hutins Vieux à Sciez Tél: 04 50 72 55 00 Mail : coccinelles.bcj@orange.fr La commission d'attribution des places se réunira courant avril.

Une bourse Petite Enfance organisée par le RAM (Relais Assistants Maternels) aura lieu le dimanche 19 mars 2017 au CAS. Inscriptions à partir du 20 février au siège de l'ABCJ - 670 Avenue de Sciez à Sciez. Les règlements et dossiers sont disponibles au siège ou sur le site de l'ABCJ.



Enfants mineurs

Rétablissement des autorisations de sortie de territoire

A partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

L'autorisation de sortie de territoire ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'une pièce d'identité. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide accompagné d'un visa si besoin, soit une carte nationale d'identité.

L'autorisation de sortie de territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité.

Pour établir une autorisation de sortie du territoire, l'adulte titulaire de l'autorité parentale devra compléter et signer le CERFA (N° 15646*01) et l'accompagner de la copie de sa pièce d'identité.

Pour plus d'informations, consulter le site de la Préfecture ou de Service Public.

Sécurité

Le casque désormais obligatoire pour les enfants à vélo

À partir du 22 mars prochain, les enfants de moins de douze ans conducteurs ou passagers d'un vélo devront obligatoirement être munis d'un « casque attaché ». Le décret est paru le 22 décembre 2016 au Journal officiel, et il suit les recommandations du Comité interministériel pour la sécurité routière (CISR), qui avait prescrit une telle obligation pour les enfants en octobre 2015.

Le texte précise que si le conducteur du vélo est un adulte, c'est à lui qu'il revient de s'assurer du port du casque pour l'enfant transporté. Même chose dans le cas où un adulte accompagne un ou plusieurs enfants à vélo.

Si les forces de l'ordre constatent le non-respect de ces dispositions, elles pourront sanctionner l'adulte d'une amende de quatrième classe (135 euros).

L'usage du vélo a logiquement augmenté, mais le nombre d'accidents aussi : 159 cyclistes ont été tués en 2014, un nombre en augmentation de 8,2 % par rapport à 2013. Les cyclistes, ne bénéficiant souvent d'aucune protection, « sont très vulnérables ».

Foyer Culturel de Sciez

Activités

Espace des tout-petits et de leurs parents, futurs parents : 15 février de 9h30 à 11h00 – Alae des Crêts : l'alimentation du bébé, période de diversification (conférence pour les parents).

La récré des parents : jeudi 9 février de 9h30 à 11h30 – Alae des Crêts : spectacle de marionnettes et maquillage.

Atelier mémoire : 14 février de 14h00 à 16h00 – CAS (informations en page 4).

Bibliothèque : samedi 11 février 2017 de 10h00 à 12h00 : présence de l'écrivain Esteban ISNARDI, auteur du livre "Le monde autour de la Salsa" son 3ème tome. Il nous fera pour l'occasion une démonstration de danse "Salsa" et il dédicacera son livre.

La Poste

Nouveaux horaires

Depuis le 2 janvier, les horaires d'ouverture de la poste ont changé :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00

- Jeudi : 9h30 - 12h00

- Samedi : 9h00 - 12h00

Vendredi 3 février

Cinétoile

20h30 : au Guidou, « Free to run » en présence du réalisateur Pierre Morath.



Dimanche 5 février

Concert

17h00 : « Les quatre saisons de Sciez » organisé par l'Ensemble Musical de Sciez.

Dimanche 12 février

Comédie sarcastique

17h30 : au Théâtre du Guidou « Merci Simone »



Vous trouverez de plus amples informations sur les affiches des différentes manifestations et sur www.ville-de-sciez.com

Mardi 14 février

Atelier mémoire

14h00 : au C.A.S.



Vendredi 17 février

Cinétoile

20h30 : au Guidou, « Capitain fantastic ».



Samedi 18 février

Stages et soirée country

De 14h00 à 18h00 : au C.A.S, stages chorégraphiques suivis d'une initiation gratuite de 18h30 à 19h00.

Dès 19h30 : soirée line et country dance.



Dimanche 19 février

Messe

09h00 : à l'Église de Sciez.

Mardi 21 février

Don du sang

De 17h00 à 19h30 : au C.A.S.

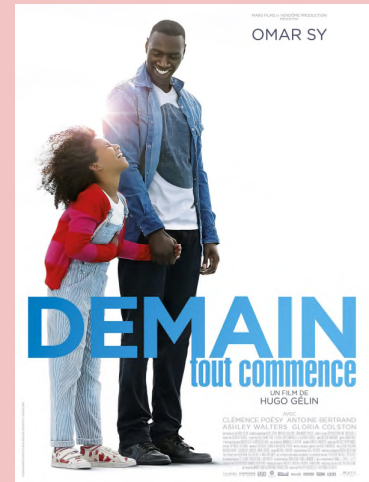
Besoins urgents.



Mercredi 22 février

Cinétoile enfants

14h00 : au C.A.S, « Demain tout commence ».



Jeudi 23 février

Cinétoile enfants

10h00 : au C.A.S, « La grande course au fromage ».



Dimanche 26 février

Repas dansant

12h00 : au C.A.S, organisé par l'Union Thononaise des Anciens Combattants. Orchestre : Bastien Babaz. Réservation : 04 50 72 61 16.

« Info Sciez » - Mairie de Sciez
Courriels : com@ville-sciez.fr